

17 février 1984

Commune de CHENE-BOURG
Secrétariat général
46, avenue Petit-Senn
1225 CHENE-BOURG

.46.80

CV16519 concerne: chemin de la Mousse/ entreprise CIB

Messieurs,

Votre lettre du 23 janvier a retenu toute notre attention et a nécessité, de notre part, des recherches approfondies.

La numérotation de votre commune a été contrôlée dans l'année 1979. La diffusion de ce travail a eu lieu le 2 août 1979 et son entrée en vigueur décidée pour le 1er février 81. (voir document ci-joint)

L'entreprise CIB est adressée: 18 - 20, chemin de la Mousse par Mutation 19/80 suite à la prise de l'A.C.E. relatif aux dénominations des artères de la commune. De plus son adresse dans l'annuaire téléphonique porte bien le No 18.

Nous envoyons copie de cette missive à CIB ainsi qu'un extrait de notre plan de numérotation, à toutes fins utiles.

Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Bureau de numérotation


B. ALLAMAN
Directeur

annexe: ment.
copie à: CIB.

COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

M. Müller

Chêne-Bourg, le 23 janvier 1984



Téléphone 48 56 80
Chèques postaux 12 - 2098

101/mm

CADASTRE

Reçu le :

24 JAN. 1984

Département de l'intérieur et
de l'agriculture
Bureau de numérotation des immeubles
Case postale 36

1211 Genève 8

A l'attention de Monsieur MULLER

Concerne : Chemin de la Mousse

Monsieur,

L'entreprise CIB située à l'adresse du chemin cité en marge, nous a demandé des explications concernant la numérotation des immeubles situés sur cette artère.

Cette entreprise nous a signalé que votre service avait procédé à des changements et cela, sans que nous en soyons informés.

Ne retrouvant aucune trace de ces modifications dans nos dossiers, nous vous prions de nous renseigner et de préciser à l'entreprise CIB, la numérotation exacte de leurs différents locaux.

En vous remerciant de votre obligeance, nous vous présentons, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le secrétaire général
de la mairie :

[Signature]
Roland Portier

M. Müller 19/80

18. Ch. Mousse

*Diff. 27/80
Région 12/81*

41

12/80